

L'Etat se mêle de la vie nocturne

Le Canton a présenté sa stratégie pour mettre à disposition des lieux festifs et culturels. Il vise notamment le recyclage de vieilles bâtisses et des lieux inédits hors du centre

Christian Bernet

L'Etat vient de se donner une nouvelle mission. Après les écoles, les crèches, la sécurité ou la construction de logements, voilà qu'il va s'occuper de la vie nocturne. Plus précisément, il veut favoriser la mise à disposition de lieux dits «festifs et culturels». Il s'agira, d'abord, de tenir compte de ces besoins dans les projets d'aménagement. «Nous voulons construire une nouvelle politique publique proactive, a déclaré Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat. Les jeunes sont très demandeurs, mais ils n'arrivent pas à trouver des espaces sans l'aide de l'Etat.» Cette démarche prend appui sur une étude, présentée mardi, qui définit une «stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive».

Voilà bientôt dix ans qu'Artamis, un des derniers lieux «alternatifs», a fermé ses portes à la Jonction. Depuis, rien ne l'a vraiment remplacé et les demandes n'ont cessé de se multiplier. En octobre 2010, près de 3000 personnes sont descendues dans la rue. De multiples pétitions et démarches diverses ont suivi. Pour l'heure, sans résultat.

A vrai dire, l'offre nocturne existe, comme le relève Béatrice Manzoni, urbaniste et auteure de l'étude. «Mais elle est concentrée au centre-ville, n'est guère ouverte aux jeunes de moins de 18 ans et c'est une offre commerciale faite de bars ou de discothèques.» Pour n'avoir pas été planifiée, l'émergence de ces lieux, par exemple à la rue de l'Ecole-de-Médecine, génère des conflits de voisinage. De là découle un contrôle toujours plus fin des activités nocturnes, au risque de les brider.

Recyclage

L'étude propose d'abord un «rééquilibrage territorial» des activités nocturnes. En clair, ouvrir des lieux dans les communes suburbaines, en s'appuyant sur le futur Léman Express, le secteur de la Praille ou les cours d'eau. L'idée consiste à recycler de vieux bâtiments ou à tirer profit de certains sites. Exemple: la STEP d'Aïre, le Cycle du Renard, les vieilles maisons de garde-barrière aux Trois-Chêne, le silo à grains à la route des Jeunes, le dessous du pont Butin ou du viaduc de la route des Jeunes ou encore la zone industrielle de la Pallanterie. Au centre-ville, les écuries de la rue Micheli-du-Crest (en face des HUG) sont aussi vues comme un lieu potentiel, tout comme le souterrain de Swisscom sous la plaine de Plainpalais.

Les sites que mentionne l'étude ne sont peut-être pas tous adaptés, mais leur présence dans cet inventaire a au moins l'intérêt d'interroger leur valeur d'usage. Puis l'étude propose une démarche qui vise à intégrer ces demandes de lieux nocturnes dans la conception des quartiers. «Le terrain est rare et la concurrence est forte, relève Béatrice Manzoni. La planification favorise le logement et les activités tertiaires, le reste peine à trouver sa place.»

«Les jeunes sont très demandeurs, mais ils n'arrivent pas à trouver des espaces sans l'aide de l'Etat»

Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat

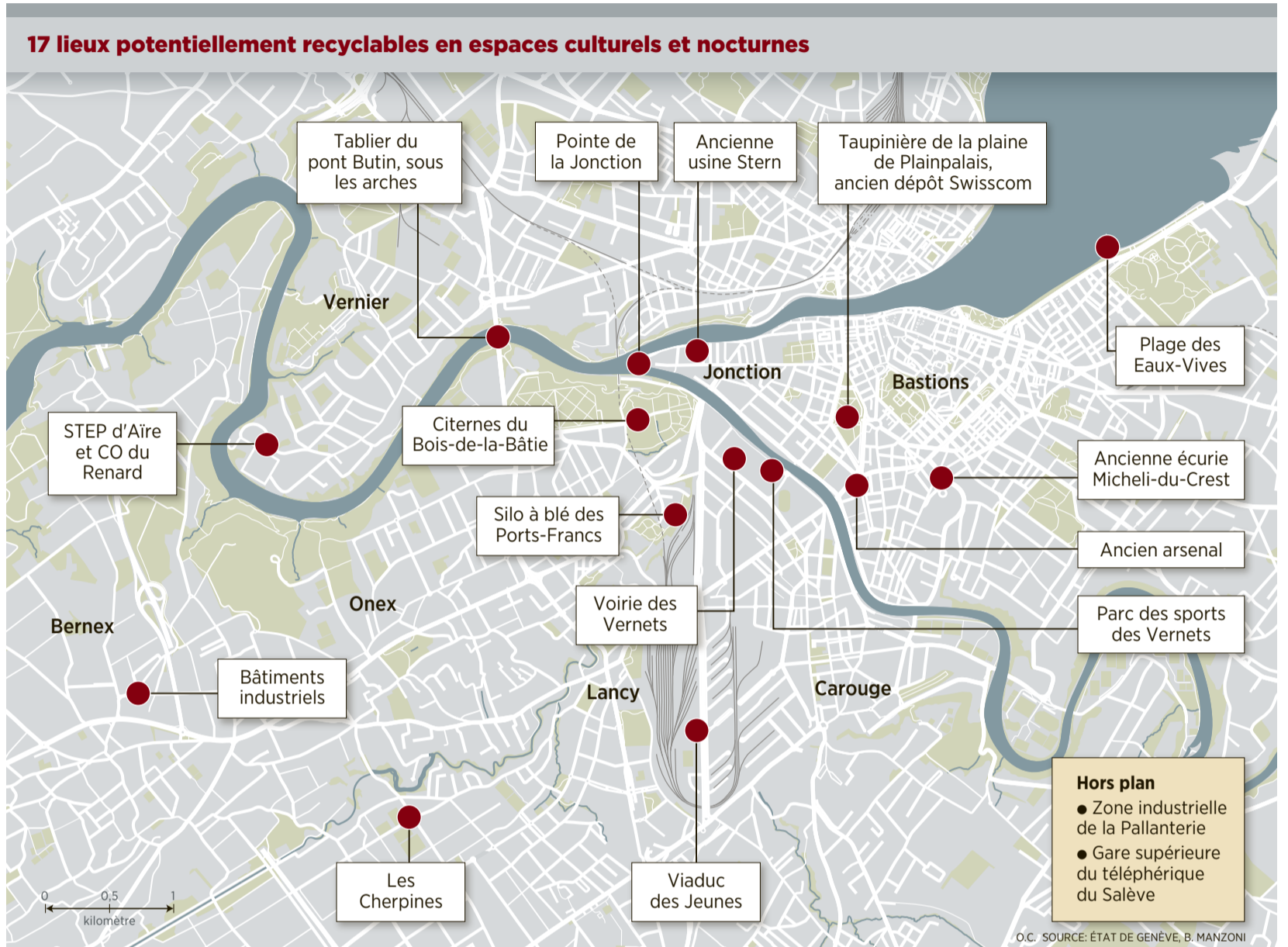
Les sites que mentionne l'étude ne sont peut-être pas tous adaptés, mais leur présence dans cet inventaire a au moins l'intérêt d'interroger leur valeur d'usage.

Puis l'étude propose une démarche qui vise à intégrer ces demandes de lieux nocturnes dans la conception des quartiers. «Le terrain est rare et la concurrence est forte, relève Béatrice Manzoni. La planification favorise le logement et les activités tertiaires, le reste peine à trouver sa place.»

Bâtiments agricoles aux Cherpines

C'est vrai au centre, où la ville est pleine, ça l'est aussi dans les grands projets. C'est la raison pour laquelle l'étude mentionne, dans le futur quartier des Cherpines, la sauvegarde de quelques vieux bâtiments agricoles, aujourd'hui voués à la démolition et convoités par des promoteurs. Un plan de quartier, en cours d'étude, prévoit justement de relever un peu la densité pour compenser la perte de droits à bâtir liée à la sauvegarde de lieux à usage «non marchand».

Reste à mettre toutes ces bonnes intentions en musique. Côté aménagement, le Plan directeur cantonal comportera un chapitre qui prévoit la prise en compte de ces besoins de lieux nocturnes, a précisé le conseiller d'Etat Antonio Hodgers. Mais il faudra faire correspondre cette offre potentielle avec les initiatives des milieux concernés, étant entendu que l'Etat n'a pas l'intention de se substituer à eux. C'est le Département de l'instruction publique, qui chapeaute la culture et les loisirs, qui pilotera cet aspect. «Nous nous appuierons sur des structures existantes, comme la plate-forme de concertation sur les lieux culturels, qui sera élargie», a indiqué Anne Emery-Torracinta. Qui s'est dite séduite à l'idée de redonner une nouvelle vie nocturne au Cycle d'orientation du Renard, dont le remplacement est prévu.



Deux exemples de sites existants, transformés de manière provisoire en lieux de culture ou de fête: à gauche, la pointe de la Jonction accueille l'été venu concerts et soirées DJ; à droite, les arches du pont Butin servent de décor au spectacle «Very Bat Trip» d'Antigel. FRANK MENTHA/GEORGES CABREIRA

«Ce ne sont pas les lieux qui manquent mais les soutiens»

● Planifier la nuit genevoise. Lister les lieux qui pourraient accueillir de nouveaux projets nocturnes, culturels ou festifs. L'étude commanditée par le DALE est-elle utile au monde de la nuit? Oui, répondent les acteurs du milieu, qu'ils émanent d'associations à but non lucratif ou d'entreprises commerçantes. Avant d'ajouter: soigner le parc immobilier, ce n'est pas le principal problème.

En effet, trouver espace à son pied ne signifie pas que l'on pourra d'un geste y mener un projet ouvert au public. «Les démarches sont très longues, notamment pour se mettre aux normes comme pour décider de quel statut votre buvette relèvera, s'il faut ou non une patente», résume

Dominique Rovini, de La Gravière, aux Acacias. Qui constate: «Rien n'est possible sans financements. Autrement dit, il faut une politique culturelle cohérente.» Et si tel est le cas, constate la programmatrice de La Gravière, les scènes des musiques actuelles sont défavorisées, car elles ne bénéficient que rarement d'un statut institutionnel. La raison? «Nos politiques confondent trop souvent activité musicale et festive.» Moralité: «Etablir une cartographie des lieux potentiels nécessite qu'on distingue clairement les activités souhaitées.»

Dans le secteur du PAV toujours, où les projets les plus récents se sont développés, on y trouve également Ressources Urbaines, une coopérative qui a pour but de

trouver des espaces pour les artistes. Ici, les activités nocturnes ne sont qu'un volet parmi d'autres. Matthias Solenthaler, de Ressources Urbaines, salue cet inventaire réalisé par le Canton, non sans s'interroger sur la faisabilité de certaines propositions - exemple avec l'ancienne écurie de Micheli-du-Crest, en plein centre-ville, qui ne peut raisonnablement accueillir des soirées festives, ou encore certains bâtiments de la STEP d'Aïre, dont la vétusté permet difficilement une exploitation (voir carte ci-dessus). «Que l'Etat soit proactif est une bonne chose, à condition que les projets soient participatifs. Il s'agit de croiser les concepts urbanistiques avec l'engagement des pouvoirs publics et

celui des acteurs culturels. Sans perdre de vue que la nuit genevoise est déjà riche. La réussite d'un projet culturel dépend également de la marge de manœuvre qui lui est donnée, pour ne pas rester enfermé dans le cadre réglementaire.»

Et puisqu'on parle du PAV, voyons le Village du Soir. «Des lieux nocturnes, il y en a en suffisance mais encore faut-il qu'ils fonctionnent, note Sébastien Courage. Il faudrait alors aider les plus compétents, en proposant des loyers corrects.» Situé à deux pas de la future ligne du CEVA, le Village du Soir bénéficie d'un emplacement idéal. S'installer en périphérie, oui, mais à condition que l'accès soit facilité. **Fabrice Gottraux**